

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membres du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le lundi 13 juin 2016 à 20h00, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Résultats des soumissions pour des travaux de pavage sur l'avenue Provencher, la rue Mercier, la rue Place Roy et la route de la Grosse-Ile.**
- **Dossier du déneigement des chemins municipaux.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Résolution : 2016-178

Résultats de de la demande de soumissions par appel d'offres pour des travaux de pavage.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de pavage sur divers chemins municipaux. Une seule soumission a été reçue avant 11h00 le 10 juin 2016. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 10 juin 2016 à 11h01, par Mme Anick Gagnon-Gagné, ingénieure au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. François Gingras, inspecteur en voirie. Le prix de la soumission est le suivant :

Les Entreprises Lévisiennes inc.

Résumé des coûts	Montant total
Pavage 2016	
Avenue Provencher (215 mètres)	25 317.76 \$
Rue Place Roy (225 mètres)	23 543.11 \$
Route de la Grosse-Ile (1 000 mètres)	74 047.26 \$
Rue Mercier (750 mètres)	62 300.17 \$
Somme partielle :	185 208.30 \$
TPS	9 260.42 \$
TVQ	18 474.53 \$
Montant total de la soumission :	212 943.25 \$

Attendu que la soumission de Les Entreprises Lévisiennes inc. est conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de pavage à Les Entreprises Lévisiennes inc., et ce, au prix 212 943.25 \$, taxes incluses, à la condition que le ministère des Transports (MTMDÉ), de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, approuve la programmation des travaux soumise dans le cadre du programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Que le coût des travaux pourrait varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique, au mètre carré ou à l'unité.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que la municipalité prévoit payée entièrement le coût des travaux avec le programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), si la programmation est approuvée par le MTMDET.

Adoptée

Résolution : 2016-179

Dossier du déneigement des chemins municipaux.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à préparer un devis pour une demande de soumissions par appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et en option les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Que l'appel d'offres soit publié dans le système électronique SÉAO, ainsi que dans un journal diffusé sur le territoire, comme prévu à l'article 935 du Code municipal.

Que ce conseil nomme M. Réjean Gingras, directeur général, pour fournir les informations administratives et techniques aux soumissionnaires potentiels du présent appel d'offres.

Que le coût pour l'affichage de l'appel d'offres dans le journal Constructo est estimé à 400 \$, taxes incluses, et sans frais pour la diffusion sur le système électronique SÉAO.

Adoptée

Résolution : 2016-180

Clôture de l'assemblée

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier